

Date de dépôt : 1^{er} novembre 2017

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Serge Hiltpold, Renaud Gautier, Pierre Conne, Bénédicte Montant, Raymond Wicky, Jacques Béné, Daniel Zaugg, Beatriz de Candolle, Frédéric Hohl, Pierre Weiss, Jean Romain, Pierre Ronget, Gabriel Barrillier, Nathalie Fontanet, Simone de Montmollin, Antoine Barde, Edouard Cuendet pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juin 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le projet de centre de maintenance du matériel roulant de Valleiry ne créerait que 30 emplois, contrairement aux 300 annoncés, correspondant en réalité au développement de l'activité de construction de l'entreprise Stadler Rail sur sol français;*
- que les CFF disposent déjà d'un site de maintenance à Genève (situé au 34, rue du Prieuré), avec du personnel formé sur le type de matériel roulant suisse qui a fait l'objet des appels d'offres (type « Flirt France ») et en plein coeur du réseau;*
- que le site de Genève entretient déjà le matériel roulant « Flirt vaudois »;*
- que les CFF fournissent un effort de formation dans ce domaine,*

invite le Conseil d'Etat

à tout mettre en oeuvre pour garantir la maintenance du matériel roulant à Genève afin de sauvegarder l'emploi et le dispositif de formation, un pôle d'excellence et de formation professionnelle en mécanique, et de conserver la maîtrise du réseau RER genevois.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En 2013, alors que la Région Rhône-Alpes devait définir le matériel roulant qui composerait sa part de la flotte du futur réseau Léman Express, le constructeur Stadler évoquait la possibilité de créer un centre de maintenance à Valleiry (F) pour y effectuer la maintenance de la flotte, au cas où le modèle « Flirt France » du constructeur serait choisi par les autorités françaises. La création de cet éventuel centre de maintenance faisait craindre la délocalisation d'emplois du centre d'entretien de Genève (CEG) vers la France voisine et a conduit à la production de la présente motion. L'ensemble des partenaires du projet Léman Express n'ont, à l'époque, pas souhaité donner suite à cette proposition du constructeur Stadler et celle-ci a très rapidement été abandonnée.

Depuis, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a officialisé la commande en juin 2015 de 17 rames « Régiolis » auprès du constructeur Alstom. En mai 2016, elle a validé la création d'un centre de maintenance à Annemasse pour effectuer les opérations courantes sur les Régiolis (maintenance préventive, nettoyage, vidange), mais également sur les autres matériels roulants régionaux circulant sur le périmètre de la Haute-Savoie. Les opérations de gros entretien nécessitant des équipements spécifiques non prévus à Annemasse se feront toutefois au CEG.

Les CFF, qui ont commandé en 2014, puis en 2017, un total de 22 rames Flirt France auprès du constructeur Stadler, ont de leur côté confirmé que ces trains seront entretenus au CEG. L'affectation des charges d'entretien étant coordonnée entre tous les centres CFF de suisse, la capacité initialement réservée au CEG pour la part française de la flotte Léman Express a finalement été affectée à d'autres véhicules de l'entreprise. Ainsi, aucun emploi du CEG ne sera délocalisé en France.

Les CFF et la SNCF travaillent dorénavant à l'optimisation conjointe des roulements des deux matériels roulants Flirt France et Régiolis, en prenant en compte les circulations techniques liées aux sites de maintenance.

Les demandes formulées dans la présente motion ne sont ainsi plus fondées. Il est par conséquent proposé de classer la motion 2199.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP